

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2812

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 4 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après le mot "arboriculture,", ajouter les mots : "la viticulture, "

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à élargir la prise en compte des filières à risque compte tenu du changement climatique.

La viticulture en fait partie. Il s'agit d'une filière très exposée au gel de printemps, à la grêle, à la sécheresse, ou aux maladies fongiques liées à l'humidité. Il s'agit également d'une filière à fort enjeu économique et culturel, mais souvent sous-assurée.